

Assurance maternité : un pas

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ASSURANCE MATERNITE : UN PAS

Le 4 décembre, le Conseil des Etats a adopté la proposition d'accorder à toutes les femmes vivant en Suisse depuis au moins 9 mois, qu'elles aient une activité rétribuée ou non, une allocation journalière de 35 francs à 105 francs pendant 16 semaines. Ces allocations proviendraient d'un fonds alimenté par des cotisations de 0,4 % au maximum sur les salaires, payées par moitié par les employeurs et par les employés. Ce système serait intégré à celui des allocations pour perte de gain déjà versées aux militaires. C'est un pas vers l'assurance maternité. Cette solution astucieuse, qui débloque les discussions, est due au député aux Etats radical bernois Hänsenberger. Le projet doit encore franchir le cap du Conseil national.

PC : RECOURS REJETE

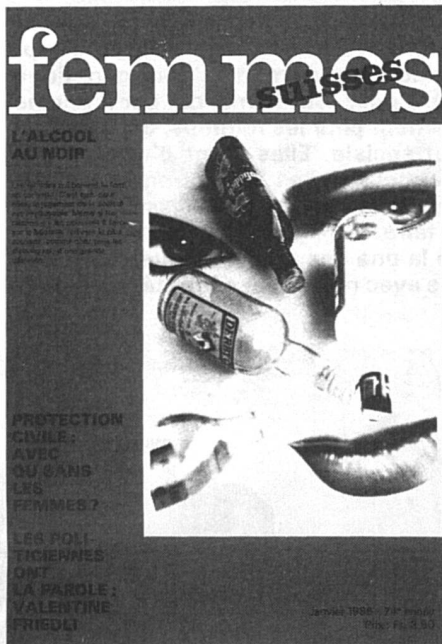
Un arrêt du Tribunal fédéral a rejeté le recours d'un objecteur qui avait déclaré ne pas vouloir participer à la protection civile pour des raisons de conscience. Le TF a jugé que la PC a un but humanitaire bien qu'elle soit incluse dans la défense générale du pays. Elle dépend du Département fédéral de justice et police et des autorités civiles cantonales et municipales et elle n'a rien d'une organisation militaire. Un refus de participer ressort donc davantage de considérations politiques que de motifs éthiques ou religieux.

OFFICE ANTI- DISCRIMINATION

La conseillère bâloise Anita Fetz (POCH) avait déposé une initiative parlementaire demandant l'élaboration d'une loi antidiscrimination. La commission des pétitions du Conseil national a rejeté le 27 novembre l'idée de cette initiative. En revanche, elle proposera comme un postulat, la création d'un office auquel pourraient s'adresser hommes et femmes s'estimant victimes d'une discrimination. La minorité de la commission demande que la question soit adoptée sous la forme plus contraignante d'une motion, et qu'on y ajoute le droit d'agir en justice pour les organisations et associations qui selon leurs statuts s'efforcent de promouvoir l'égalité entre les sexes.

ALCOOLISME : PROGRESSION CHEZ LES FEMMES

Les chiffres que l'administration fédérale de l'alcool vient de publier pour l'année fiscale 1985/86 sont alarmants. Les Suisses boivent en moyenne 70 litres de bière, 50 l de vin, 5,3 l de spiritueux, soit l'équivalent de 14 l d'alcool pur par an par tête d'habitant de plus de 15 ans. Ces chiffres situent la Suisse au 7e rang



Dans son dossier de janvier 1986, FS avait évoqué le problème de l'alcoolisme des femmes.

dans la statistique mondiale. 150 000 Suisses sont cliniquement des alcooliques, même si 20 000 seulement recourent à l'aide de services sociaux. On évalue à 2,1 milliards de francs le coût de l'alcoolisme (maladies, absentéisme, accidents, etc.) alors que les taxes sur l'alcool ne rapportent que 300 millions. L'alcoolisme est actuellement en légère baisse chez les hommes, en augmentation chez les femmes et les jeunes. Ce ne sont pas, comme on le croit généralement, les femmes ayant une profession qui sont le plus tentées par l'alcool, mais bien les « ménagères » qui s'ennuient à la maison.

SOLEURE : EGALITE

Les citoyennes et citoyens soleurois ont accepté à une courte majorité l'introduction de l'égalité entre garçons et filles en matière d'éducation.

ZURICH : TELEPHONE SECOURS

Une association assure depuis cinq ans un service de téléphone pour femmes en détresse, deux fois par semaine de 18 à 20 heures, grâce à des collaboratrices bénévoles. Elle espère maintenant, avec des subventions de la ville et du canton et des dons (budget : 130 000 francs), pouvoir rétribuer modestement ses collaboratrices et assurer le service de téléphone 4 heures par jour, alternativement le matin et l'après-midi, tous les jours de la semaine et pendant la nuit le week-end.

LA FIN DES IDA

Pour répondre à des demandes répétées, l'Office de statistiques de la ville de Zurich a mis à jour, sur la base des années 1984 et 1985, la liste, vieille de 17 ans des prénoms les plus fréquents.

Les garçonnetts sont baptisés de préférence Andreas, mais à cause de la proportion des étrangers, c'est Daniel qui est en tête de liste ; pour les filles c'est Maria pour les étrangères et Sandra pour les Suisses (en 3e place pour les étrangères), puis Andréa et Claudia qu'on préfère. 61 % des prénoms donnés aux filles finissent par A, et même par 2 A comme dans Amankwaa et Ansikaa. Le choix est facile entre 2 600 prénoms. Bertha, Emma et Ida ont pratiquement disparu, mais Anna survit. Bien que la liste ait été établie avant le mariage du prince Andrew, il y a 59 Sarah contre seulement 11 Diana.

MEMOIRE FEMINISTE EN ROMANDIE

Valérie Chevenard-de Morsier (1891-1977) avait fondé à Genève, au début du siècle, un « Secrétariat genevois des intérêts féminins », qui possédait une bonne bibliothèque féministe.

Il semble que les ouvrages de ce fonds soient dispersés un peu partout en Suisse. Anne-Marie Kappeli (1, ch. de Valérie, 1292 Chambésy, tél (022) 58 23 20) serait reconnaissante à toute personne qui lui donnerait des renseignements sur ces livres et qui l'aiderait à les rassembler.